

La 4ème génération du programme européen de mise en réseau et d'échanges de pratiques entre autorités urbaines est lancée !

# Join [u]s!

Postulez à l'appel à candidature des réseaux de planification d'actions URBACT

Co-funded by the European Union  
Iraraeg



## Pourquoi postuler ?

- Pour s'inspirer d'autres villes européennes
- Pour trouver des solutions à vos défis urbains
- Pour renforcer vos compétences en matière de politiques publiques participatives et intégrées
- Pour créer un impact positif dans votre ville

### Composition du réseau

Des villes impliquées de :

& Suisse, Norvège, Albanie, Bosnie & Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie

8-10 Partenaires

Plus d'informations : [urbact.eu/get-involved](http://urbact.eu/get-involved)

Chef de file

## Les caractéristiques d'un réseau

Echanges et enrichissement entre les villes du réseau

Renforcement des capacités



Actions pilotes



Financement jusqu'à 850 000 EUR par réseau



Création d'un groupe local URBACT

Communication et visibilité



Création d'un Plan d'Action Intégré

### Soutien de

Experts URBACT

Secrétariat URBACT

Points Nationaux URBACT

### Calendrier

9 janvier 2023	31 mars 2023	Juin 2023	Décembre 2025
Appel à réseaux	Date limite de candidature	Sélection des réseaux lauréats et démarrage des activités	Fin des réseaux

**Postulez du 9 janvier au 31 mars 2023 !**  
[urbact.eu/get-involved](http://urbact.eu/get-involved)

L'objectif général d'URBACT IV, conformément à l'article 3 du règlement UE 2021/1059, est de renforcer l'efficacité de la politique de cohésion en favorisant l'échange d'expériences, les approches innovantes et le renforcement des capacités.

URBACT IV répond aux besoins en capacités des autorités urbaines dans la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans de développement urbain durable selon une approche intégrée, participative et territoriale, en reproduisant les bonnes pratiques et en concevant des plans d'investissement pour des actions urbaines innovantes. Cette approche vise à aider les villes à se conformer à l'article 29 du règlement UE 2021/1060. Il s'agit avant tout d'un défi de nature inter-thématique qu'URBACT souhaite relever à travers :

- la mise en réseau transnationale,
- les activités de renforcement des capacités
- le partage des connaissances.

URBACT IV aura un objectif trans-thématique. URBACT ne soutiendra pas directement les actions de mise en œuvre, mais vise à renforcer la capacité de gouvernance des villes afin qu'elles puissent, à leur tour, mettre en œuvre efficacement des **stratégies de développement urbain durable** dans le cadre des différents objectifs politiques de la politique de cohésion. Ainsi, les activités d'URBACT sont programmées dans le cadre de l'Objectif Spécifique Interreg (ISO) 1 : Une meilleure gouvernance de la coopération. URBACT soutient les réseaux dans toutes les questions thématiques sur une meilleure gouvernance de la coopération.

Ce premier appel à propositions pour les réseaux de plans d'action est **ouvert à tout défi ou sujet urbain spécifique pertinent pour les villes candidates.**

La structure du programme autour d'une seule priorité transversale signifie que les bénéficiaires peuvent potentiellement coopérer sur tous les sujets d'intérêt commun en fonction de leurs besoins locaux, pour autant que cela relève du champ d'application de la politique de cohésion, qui comprend les cinq objectifs politiques tels que définis à l'article 3 du règlement FEDER (UE) 2021/1058 :

1. une Europe plus compétitive et plus intelligente en promouvant une transformation économique innovante et intelligente et la connectivité régionale des TIC ;
2. une transition plus verte et sobre en carbone vers une économie à zéro carbone net et une Europe résiliente en promouvant une transition énergétique propre et équitable, les investissements verts et bleus, l'économie circulaire, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques et la mobilité urbaine durable ;
3. une Europe plus connectée en améliorant la mobilité ;
4. une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux ;
5. une Europe plus proche des citoyens en favorisant le développement durable et intégré de tous les types de territoires et d'initiatives locales.

L'appel à candidatures de réseaux de planification d'action a été lancé le 9 janvier et court jusqu'au 31 mars 2023.

/!\ Intéressés ? Vous souhaitez en savoir plus et découvrir le fonctionnement d'Urbact ? Identifier des villes partenaires en Europe ?

Plusieurs rendez-vous sont proposés pour vous guider dans la préparation de votre projet, dont à Paris, le 31 janvier à l'occasion de l'ANCTour et le 1er février, un **Infoday** : le rendez-vous à ne pas rater pour rentrer dans les détails du fonctionnement URBACT et explorer les nouveautés liées à l'appel à réseau du 9 janvier.

La matinée sera notamment consacrée aux fondamentaux d'URBACT. Après la pause déjeuner sur

place, des ateliers vous permettront de tout comprendre sur le programme, les réseaux et leur fonctionnement. Au programme : retours d'expériences, l'intégration dans un réseau, la recherche de partenaires, les financements, etc...

- [Urbact IV : lancement de l'appel à réseaux Accès](#) [1]

Dates: Mercredi 18 janvier 2023 - 05:30

Thématiques: [Développement durable](#) [2]

[Participation citoyenne](#) [3]

[Politique de la ville - DSU](#) [4]

[Politiques européennes](#) [5]

Publié le 18 janvier 2023

**URL de la source (modifié le 18/01/2023 - 06:08):** <https://www.irev.fr/actualites-0/urbact-iv-lance-son-1er-appel-reseaux-europeens>

### Liens

[1] <https://urbact.eu/get-involved>

[2] <https://www.irev.fr/developpement-durable>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3675>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3683>